



Ville de CHAMPHOL

28300

Conseil Municipal

Séance du

1er JUILLET 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la **Salle du Conseil Municipal**, le 1er juillet 2009 à 19 heures 15 sur la **convocation** et sous la **présidence** de Monsieur **Christian GIGON**, **Conseiller Général - Maire**.

Etaient présents :

Monsieur Christian GIGON, *Maire*,

Monsieur Didier HERCHE, Madame Patricia LACROIX, Madame Martine DEGRAIN, Monsieur André TAILLANDIER, Monsieur Patrick BEUGER, *Adjoints*.

Madame Mireille GILLON, Monsieur Rémi NOIRE, Monsieur Erik BAUDRY, *Conseillers Municipaux Délégués*.

Mesdames, Isabelle HUBERT-HAURANT, Isabelle VAN PRAET-KERVILLE, Djamila GAULUPEAU, Nicole BARENTON, Janine LAMIRAULT

Messieurs Christian MALHERBE, Guy GUILLE, Daniel MASSON, *Conseillers Municipaux*.

Excusé avec pouvoir : Madame Catherine LABBEY donne pouvoir à Monsieur Rémi NOIRE
Monsieur Freddy LOZANO donne pouvoir à Monsieur Christian GIGON
Monsieur Jacky STIVES donne pouvoir à Monsieur Patrick BEUGER
Monsieur Alain ELIE donne pouvoir à Monsieur André TAILLANDIER
Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Madame Martine DEGRAIN

Excusé : Madame Françoise PREVOTAT

Secrétaire de séance : Monsieur Guy GUILLE

Date de la convocation du présent Conseil Municipal : le 25 juin 2009.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2009 est approuvé.

Ordre du jour

Affaires traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

A / FINANCES

- a/ 1 - DECISION MODIFICATIVE : modification du carrefour Rue Jean Moulin/Rue de Chartres.
- a/ 2 - MISE A LA LOCATION DE MAISONS D'HABITATION :
 - a/ 2 -1- Propriété 1 rue Marceau
 - a/ 2 -2- Propriété 2 rue de la Mairie
- a/ 3 - Taxe de superposition dans une concession perpétuelle.
- a/ 4- COFATHEC : changement de nom.
- a/ 5- CONSEIL GENERAL : prolongation du délai de réalisation des travaux au stade.
- a/ 6- CONSEIL GENERAL : produit de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement des bases communales des établissements exceptionnels d'Eure et loir.
- a/ 7- CONSEIL GENERAL : Versement de la subvention pour la rénovation du lavoir.
- a/ 8- CAISSE D'EPARGNE : étude sur remboursement anticipé d'emprunts.
- a/ 9 - MAPA : maintenance du système de sécurité incendie de la Halle des sports.
- a/ 10 - SEIPC : convention d'éclairage public pour le lotissement « Les Bornes »
- a/ 11 - IME DE CHAMPHOL : demande de location de la Halle des sports pour l'année scolaire 2009-2010.

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- b/ 1 - PREFECTURE : remplacement d'un délégué à la Commission administrative.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

- c/ 1 - TERRAINS EX BASE : engagement d'acquérir des parcelles.
- c/ 2 - LA MOUFLE : Convention publique d'aménagement en date du 23 octobre 1997, prorogée par avenant n°3 jusqu'au 23 octobre 2009.
- c/ 3 - LA CROIX JOUVET : Convention de concession en date du 12 septembre 2003 prorogée par avenant n°1 jusqu'au 12 septembre 2012.
- c/ 4 - Le CLOS PATY : Convention de concession en date du 1^{er} juillet 2003 prorogée par avenant n°1 jusqu'au 1^{er} juillet 2013.
- c/ 5 - LES BORNES : Contrat de concession d'aménagement en date du 23 décembre 2006.
- c/ 6 - Société RECKITT BENCKISER : enquête publique au titre des installations classées.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

d/ 1 - Hommage à Monsieur Paul MALHERBE, papa de Monsieur Christian MALHERBE, Conseiller municipal.

d/ 2 - BIBLIOTHEQUE : fermeture pendant les vacances.

d/ 3 - SALLE DES CHAMPS BRIZARDS : tarif spécial pour le Centre de Formation « STRUCTURE FORMA SANTE »

d/ 4 - ASSOCIATION « PELERINAGE DE TRADITION » : Remerciements.

d/ 5 - ASSOCIATION NOTRE DAME DE LA CHRETIENNE : Remerciements.

d/ 6 - GROUPEMENT GENDARMERIE D'EURE ET LOIR : remerciements.

Affaire traitée dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

Néant

A / FINANCES

a/ 1 - DECISION MODIFICATIVE : modification du carrefour Rue Jean Moulin/Rue de Chartres.

Vu la nécessité de modifier le parcours pour les bus scolaires du Syndicat Intercommunal des transports du Bassin de vie Chartrain (Filibus) sur la Commune,

Vu les travaux de voirie à réaliser au carrefour Rue Jean Moulin/Rue de Chartres afin d'élargir la voie pour que le bus puisse prendre le virage en toute sécurité,

Vu la mise aux normes du passage piéton (fauteuils , poussettes , etc...)

Vu l'insuffisance de crédits prévus à l'opération 9101 « Service voirie » du budget 2009,

Vu les crédits disponibles à l'opération 01003,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Article 2313 Fonction 4 Opération 01003	Article 2151 Fonction 8 Opération 9101
- 5 000,00 €	+ 5 000,00 €

Monsieur **Christian GIGON** :

*« Cette modification du carrefour est nécessaire afin de permettre la modification du circuit scolaire, identique depuis 1992, André Taillandier et moi nous avons rencontré les cadres de Chartres Mobilité « Filibus » et les responsables administratifs du syndicat mixte des transports du bassin de vie chartrain.
D'autre part, nous réaliserons un passage piéton aux nouvelles normes conformément à la demande de la commission de Catherine Labbey »*

a/ 2 - MISE A LA LOCATION DE MAISONS D'HABITATION :

a/ 2 -1- Propriété 1 rue Marceau

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2009 concernant l'exercice du droit de préemption urbain pour acquérir la propriété sise au 1 rue Marceau,

Vu l'utilité de mettre en œuvre un bail locatif à compter du 1^{er} septembre 2009 dans l'attente des travaux d'agrandissement de la **Salle MARCEAU**,

Un relevé des métrés des diverses pièces sera élaboré afin d'établir un montant de loyer et en raison de la qualité un loyer au M² proche des loyers dits intermédiaires.

Monsieur le Maire suite à la proposition du bureau municipal propose une **mise à disposition à titre strictement précaire de 6 mois renouvelable** de la maison sise au 1 rue Marceau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de proposer un **bail précaire de 6 mois (du 1^{er} septembre 2009 au 28 février 2010)** reconductible de 3 mois en 3 mois avec un loyer révisable selon les conditions du bail d'un montant de **8 euros** par mois au m² de surface utile.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

a/ 2 -2- Propriété 2 rue de la Mairie

Vu l'utilité de mettre en œuvre un bail locatif à compter du 1^{er} septembre 2009 dans l'attente de l'aménagement de cette habitation en **bibliothèque**,

Un relevé des métrés des diverses pièces sera élaboré afin d'établir un montant de loyer et en raison de la qualité très moyenne un loyer au M² proche des loyers locatifs sociaux.

Monsieur le Maire suite à la proposition du bureau municipal propose une **mise à disposition à titre strictement précaire de 6 mois renouvelable** de la maison sise au 2 rue de la Mairie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de proposer un **bail précaire de 6 mois (du 1^{er} septembre 2009 au 28 février 2010)** reconductible de 3 mois en 3 mois avec un loyer révisable selon les conditions du bail d'un montant de **5 euros** par mois au m² de surface utile .
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Monsieur **Christian GIGON** :

« Le loyer de la maison du 1 rue Marceau est obligatoirement plus proche des valeurs intermédiaires en raison de sa qualité que celui du 2 rue de Mairie qui est entre les loyers PLAI et PLA – logements locatifs sociaux »

a/ 3 - Taxe de superposition dans une concession perpétuelle.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2008 décidant l'instauration d'une taxe de superposition pour les concessions au cimetière,

Vu les concessions perpétuelles délivrées jusqu'au 31 décembre 2003,

Vu la suppression des concessions perpétuelles à compter du 1^{er} janvier 2004,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'instaurer une taxe de superposition pour les concessions perpétuelles d'un montant de 770 €.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

Monsieur **Christian GIGON** :

« Nous nous retrouvons à remettre une valeur de superposition pour les concessions perpétuelles, bien que supprimées depuis 2004, en raison de la demande d'une famille champholoise »

a/ 4 - COFATHEC : changement de nom.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2007 retenant la société COFATHEC en tant que prestataire concernant la maintenance des chaufferies pour une durée de huit ans,

Vu la fusion des sociétés de services énergétiques COFATHEC et ELYO en nouvelle société baptisée COFELY,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'avenant de transfert de nom (COFELY) pour la maintenance des chaufferies,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

a/ 5 - CONSEIL GENERAL : prolongation du délai de réalisation des travaux au stade.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Conseil Général en date du 11 juin 2009 concernant la prolongation du délai de réalisation des travaux au stade au titre du fonds départemental d'aides aux communes (FDAIC) pour l'attribution de la subvention de **45 000 €**.

a/ 6 - CONSEIL GENERAL : produit de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement des bases communales des établissements exceptionnels d'Eure et loir.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Conseil Général en date du 18 juin 2009 concernant l'attribution d'une subvention d'un montant de **2 413,26 €** au titre du produit de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement des bases communales des établissements exceptionnels d'Eure et Loir.

a/ 7 - CONSEIL GENERAL : Versement de la subvention pour la rénovation du lavoir.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Conseil Général en date du 12 juin 2009 concernant le versement d'une subvention de **442 €** pour la rénovation du lavoir au titre du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP).

a/ 8 - CAISSE D'EPARGNE : étude sur remboursement anticipé d'emprunts.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Caisse d'Epargne en date du 17 juin 2009 concernant une étude sur le remboursement anticipé de deux emprunts contractés à cette banque.

a/ 9 - M.A.P.A : maintenance du système de sécurité incendie de la Halle des sports.

Vu le projet de maintenance du système de sécurité incendie de la Halle des sports,

Vu l'avis d'appel à concurrence lancé dans le cadre d'une procédure adaptée,

Vu les offres reçues et analysées,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de choisir l'offre de l'entreprise SIEMENS pour la maintenance du système de sécurité incendie de la Halle des sports pour une durée de 3 ans et un montant de :
 - 2 812,00 € HT pour les vérifications obligatoires
 - 528 € pour le reconditionnement des détecteurs
 - 530 € pour la maintenance corrective forfaitiséeSoit un total de 3 870 € HT par an.

 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

Monsieur **Christian GIGON** :

« Nous ne pouvons que regretter le montant de la proposition de l'entreprise champholoise INEO ... »

a/ 10 - SEIPC : convention d'éclairage public pour le lotissement « Les Bornes »

Vu l'aménagement du lotissement Les Bornes par la **Société d'Aménagement et d'Équipement** du département d'Eure et Loir (S.A.E.D.E.L.),

Vu le taux de subvention du syndicat électrique : 50% des travaux HT,

Vu le remboursement par la S.A.E.D.E.L. de la différence,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la proposition faite par le S.E.I.P.C. :

Opération : Eclairage public lotissement Les Bornes.

Fourniture et pose de 18 mâts de 5m équipés de luminaires cityvision CPS 400 en 100W sodium.

Montant prévisionnel de l'opération : 44 132,39 Euros TTC

Nombre d'annuités : 1 annuité soit 25 682,39 Euros

Subvention SEIPC : 18 450,00 Euros (50% du montant HT des travaux)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention particulière à intervenir avec le S.E.I.P.C., ainsi que l'avenant financier : la convention particulière fera l'objet après réalisation et règlement des travaux par le S.E.I.P.C., d'un avenant dit « financier » qui fixera, au vu du montant réel des travaux, l'échéancier de remboursement.

Monsieur **Christian GIGON** :

« Nous avons retenu en bureau les mêmes luminaires que ceux de la piste cyclable et de la Moufle V »

a/ 11 - IME DE CHAMPHOL : demande de location de la Halle des sports pour l'année scolaire 2009-2010.

Vu la demande de l'IME de Champhol pour des créneaux à la Halle des sports pour l'année scolaire 2009-2010,

Vu les disponibilités de la Halle des sports,

Vu les tarifs votés par le conseil municipal le 26 novembre 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre à disposition la Halle des sports à l'IME de Champhol pour les créneaux demandés au tarif de **3 656 €** soit 365,60 € par mois de septembre 2009 à juin 2010.

Monsieur **Christian MALHERBE** :

« Je vous invite à venir visiter les installations sportives de l'IME, Bâtiment qui ressemble plus à une écurie qu'à une salle digne de ce nom et construite à l'époque sans permis de construire »

Monsieur **Christian GIGON** :

« Nous connaissons bien ces surfaces Martine Degrain et moi-même en notre qualité d'administrateurs de l'IME, Il faut reconnaître que pour le dossier de reconstruction de cet établissement, nous sommes plus proches aujourd'hui d'une requalification mais effectivement sans surface sportive »

Madame **Mireille GILLON** :

« La valeur de location est un prix largement inférieur aux prix horaires définis précédemment pour les demandes extérieures en raison de l'adresse de l'IME sur Champhol »

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

b/ 1 - PREFECTURE : remplacement d'un délégué à la Commission administrative.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Préfecture en date du 24 juin 2009 concernant la désignation de Monsieur Pierre DORMEAU à la Commission administrative chargée de préparer l'établissement définitif de la liste des électeurs de la Commune au titre de la période 2009-2012.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

c/ 1 - TERRAINS EX BASE : engagement d'acquérir les parcelles n° AD 32p, 5p, 23 , 22, 30, AD9 et AH 103p.

PROPOSITION A

Vu les négociations engagées depuis plusieurs années avec le Ministère de la Défense, à la Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives et à la MRAI (Mission pour la Réalisation des Actifs Immobiliers) pour l'acquisition des terrains de l'ex base aérienne 122.

Vu le PLU - 2009 de la Commune de Champhol,

Vu l'avis de France Domaines,

Vu la dernière correspondance en date du 8 juin 2009 (en Mairie le 10 juin) de la M.R.A.I relative à la cession des emprises sur l'ex base aérienne 122 sur le territoire de notre commune,

Vu le montant de **1 269 442 Euros** proposé par le Ministère de la Défense,

Vu la décision de transfert à titre gratuit des voiries (rues de la Paix , Louis Blériot et Gal Beyne).

Vu la résiliation des diverses autorisations d'occupation des terrains (AOT) à compter du transfert effectif de propriété (Conseil Général / Commune et ferme de Vauventriers) , en effet il est nécessaire d'indiquer dans le 1^{er} paragraphe de la deuxième page de l'engagement d'acquérir : « **à la résiliation de tous les AOT à la date de la signature de l'acte de vente** »

(Car à ce jour , le Conseil Général possède des AOT , la Commune de Champhol une autorisation de passage à travers les précédents actes de vente , et la ferme de Vauventriers des AOT pour la parcelle centrale (aujourd'hui cultivée) et la parcelle autour des antennes militaires (en herbage).

Vu l'accord de paiement en trois phases :

- **A la signature,**
- **Au premier et second anniversaire de la signature**

Vu les obligations du Ministère de la Défense d'engager des opérations de dépollution sur deux fractions de cette emprise foncière et la demande d'un versement d'un acompte de **10%** au moment de la signature d'engagement d'acquérir pour les travaux de dépollution.

Vu la première rédaction de **l'engagement d'acquérir** en annexe de la présente délibération (Versement d'intérêt aux taux légal pour les 3ème et 4ème valeurs).

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** les conditions financières de l'engagement d'acquérir suivantes :

1. 126 944,20 Euros dans un délai de 7 jours à compter de la signature de l'acte d'engagement d'acquérir.
2. 253 888,40 Euros à la signature de l'acte de vente,
3. 380 832,60 Euros à la première date anniversaire de la signature de l'acte de vente (12 mois) .
4. 507 776,80 Euros à la deuxième date anniversaire de la signature de l'acte de vente (24 mois) .

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

PROPOSITION B

Vu les négociations engagées depuis plusieurs années avec le Ministère de la Défense, à la Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives et à la MRAI (Mission pour la Réalisation des Actifs Immobiliers) pour l'acquisition des terrains de l'ex base aérienne 122.

Vu le PLU - 2009 de la Commune de Champhol,

Vu l'avis de France Domaines,

Vu la dernière correspondance en date du 8 juin 2009 (en Mairie le 10 juin) de la **M.R.A.I** relative à la cession des emprises sur l'ex base aérienne 122 sur le territoire de notre commune,

Vu le montant de **1 269 442 Euros** proposé par le Ministère de la Défense,

Vu la décision de transfert à titre gratuit des voiries (rues de la Paix , Louis Blériot et Gal Beyne) .

Vu la résiliation des diverses autorisations d'occupation des terrains (AOT) à compter du transfert effectif de propriété (Conseil Général / Commune et ferme de Vauventriers) , en effet il est nécessaire d'indiquer dans le 1^{er} paragraphe de la deuxième page de l'engagement d'acquérir : « **à la résiliation de tous les AOT à la date de la signature de l'acte de vente** »

(Car à ce jour , le Conseil Général possède des AOT , la Commune de Champhol une autorisation de passage à travers les précédents actes de vente , et la ferme de Vauventriers des AOT pour la parcelle centrale (aujourd'hui cultivée) et la parcelle autour des antennes militaires (en herbage) .

Vu les obligations du Ministère de la Défense d'engager des opérations de dépollution sur deux fractions de cette emprise foncière et la demande d'un versement d'un acompte de **10%** au moment de la signature d'engagement d'acquérir pour les travaux de dépollution.

Vu la deuxième rédaction de **l'engagement d'acquérir** en annexe de la présente délibération (règlement en une seule fois sans intérêt).

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** les conditions financières de l'engagement d'acquérir suivantes :

1. **126 944,20 Euros dans un délai de 7 jours à compter de la signature de l'acte d'engagement d'acquérir.**
2. **le SOLDE (1 269 442,00 - 126 944,20) à la signature de l'acte de vente ou des actes de vente selon la surface ,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Avant débats , Monsieur le Maire précise qu'il est utile de rappeler que dans le cas de la souscription d'un emprunt , nous nous retrouvons avec une augmentation provisoire mais importante de notre encours mais il suffit de préciser au comptable de la commune de ne pas le considérer dans les ratios .

La proposition du TRESOR PUBLIC engage le paiement d'intérêts au taux légal (actuellement environ : 3,79%) mais surtout l'inscription aux hypothèques des valeurs des terrains et la difficulté de revendre sans solliciter la levée des inscriptions .

En cas de souscription d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire nous pouvons espérer un taux de moins de 2 % et aucune inscription aux hypothèques.

Le Conseil valide la proposition la plus intéressante à savoir pas d'inscription aux hypothèques afin de permettre à la commune de vendre tout ou partie des terrains soit la **proposition « B »** .

c/ 2 - LA MOUFLE : Convention publique d'aménagement en date du 23 octobre 1997, prorogée par avenant n°3 jusqu'au 23 octobre 2009.

Vu le compte rendu d'activités émanant de la S.A.E.D.E.L en date du 11 juin 2009, comprenant la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé pour 2008, le plan de trésorerie prévisionnel et le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2008,

Vu la réalisation de la totalité des acquisitions foncières pour un montant frais et taxes inclus de 22 051,76 €,

Vu la réalisation de la totalité des ventes pour un produit de 1 783 622,79 € HT,

Vu la réalisation à 118 % des dépenses prévisionnelles en travaux et études pour 2008 à hauteur de 11 898,12 € HT,

Vu l'année 2009 qui permettrait la rétrocession à la Commune des emprises publiques de l'opération (23 878 m²), ainsi que le solde des études d'exécution et de l'ensemble des marchés de travaux pour un montant estimé à 56 401,05 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document se référant aux bilans de « **La Moufle** ».
-

c/ 3 - LA CROIX JOUVET : Convention de concession en date du 12 septembre 2003 prorogée par avenant n°1 jusqu'au 12 septembre 2012.

Vu le compte rendu d'activités émanant de la S.A.E.D.E.L. en date du 11 juin 2009, comprenant la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé pour 2008, le plan de trésorerie prévisionnel et le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2008,

Vu le coût définitif des acquisitions foncières pour un montant de 372 119,74 €,

Vu l'année 2009 qui permettrait la cession de l'ensemble des lots individuels réservés non vendus et la cession du lot n°5 à Habitat Eurélien.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document se référant aux bilans de « La Croix Jouvét ».
-

c/ 4 - Le CLOS PATY : Convention de concession en date du 1^{er} juillet 2003 prorogée par avenant n°1 jusqu'au 1^{er} juillet 2013.

Vu le compte rendu d'activités émanant de la S.A.E.D.E.L. en date du 11 juin 2009, comprenant la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé pour 2008, le plan de trésorerie prévisionnel et le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2008,

Vu l'abandon du projet par SAPROCIEL,

Vu la nécessité de développer un nouveau programme respectant les travaux déjà réalisés,

Vu l'année 2009 qui devra permettre la cession de 3 lots destinés aux logements sociaux (IVL) et la cession de 3 lots individuels,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document se référant aux bilans de « Le Clos Paty ».
-

c/ 5 - LES BORNES : Contrat de concession d'aménagement en date du 23 décembre 2006.

Vu le compte rendu d'activités émanant de la S.A.E.D.E.L. en date du 11 juin 2009, comprenant la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé pour 2008, le plan de trésorerie prévisionnel et le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2008,

Vu l'exercice 2008 qui a permis la délivrance du permis d'aménager ainsi que la finalisation de l'ensemble des études en phase conception et la préparation des marchés de travaux,

Vu l'année 2009 qui devrait permettre l'attribution de l'ensemble des lots en une unique tranche ainsi que la réalisation d'une partie des études d'exécution et des travaux de voirie/assainissement,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document se référant aux bilans de «les Bornes».
-

c/ 6 - Société RECKITT BENCKISER : enquête publique au titre des installations classées.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2009 prescrivant une enquête publique au titre des installations classées pour la Société RECKITT BENCKISER FRANCE du 16 juin au 16 juillet 2009 inclus,

Vu les permanences du Commissaire enquêteur Monsieur Michel GONDOUIN, en Mairie de Chartres :

- mardi 16 juin 2009 de 9h à 12h
- samedi 27 juin 2009 de 9h à 12h
- vendredi 3 juillet 2009 de 9h à 12h

- mercredi 8 juillet 2009 de 9h à 12h
- jeudi 16 juillet 2009 de 14h à 17h

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable sur la demande d'autorisation de la Société RECKITT BENCKISER France.

Monsieur **Christian GIGON** :

« Cette délibération vous avez été présentée le mois dernier mais à la demande de la Préfecture nous la reprenons aujourd'hui , en effet l'enquête publique - RECKITT - BENCKISER - ne s'ouvrait que le 16 juin dernier. »

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

d/ 1 - Hommage à Monsieur Paul MALHERBE, papa de Monsieur Christian MALHERBE, Conseiller municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de la famille de Monsieur Christian MALHERBE, Conseiller municipal, pour les marques de sympathie lors des obsèques de son papa, Monsieur Paul MALHERBE.

d/ 2 - BIBLIOTHEQUE : fermeture pendant les vacances.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture de la bibliothèque municipale depuis le vendredi 26 juin.

Des permanences auront lieu les samedis 27 juin, 4 juillet et 18 juillet de 10h00 à 12h00.

d/ 3 - SALLE DES CHAMPS BRIZARDS : tarif spécial pour le Centre de Formation « STRUCTURE FORMA SANTE »

Vu la demande de réservation de la salle des Champs Brizards par le Centre de Formation « STRUCTURE FORMA SANTE »,

Vu les dates d'occupation : du 6/11/2009 au 24/12/2009
du 25/01/2010 au 05/03/2010
du 29/03/2010 au 16/04/2010

Vu les tarifs actuellement en vigueur,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PROPOSE** un tarif spécial de **275 Euros par semaine** pour l'occupation de la salle des Champs Brizards de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi pour le Centre de Formation « STRUCTURE FORMA SANTE ».

d/ 4 - ASSOCIATION « PELERINAGE DE TRADITION » : Remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements émanant de l'Association « Pèlerinage de tradition » en date du 18 juin 2009 suite au pèlerinage de Pentecôte les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2009.

d/ 5 - ASSOCIATION NOTRE DAME DE LA CHRETIENTE : Remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements émanant de l'Association « Notre Dame de la Chrétienté » en date du 18 juin 2009 suite au pèlerinage de Pentecôte les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2009.

d/ 6 - GROUPEMENT GENDARMERIE D'EURE ET LOIR : Remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements émanant du Groupement de Gendarmerie départementale d'Eure et Loir pour la mise à disposition à titre gracieux de l'Espace Jean Moulin le 24 juin 2009 dans le cadre d'une réunion d'information regroupant les militaires.

d/ 7 - Divers.

Monsieur le Maire, Patricia LACROIX et Martine DEGRAIN informent le Conseil Municipal de la dernière assemblée générale du CODAPA et rapportent les propos de Monsieur Guy PIERRAT (syndic-administrateur)

L'ensemble du conseil souhaite que le CODAPA poursuive ses actions avec les moyens nécessaires

Monsieur Christian GIGON :

« Je tiens à vous souhaiter de bonnes vacances. Nous nous retrouverons pour une nouvelle séance de conseil municipal à la rentrée , mais je vous invite aux réunions de chantiers , le jeudi pour la réalisation du stade synthétique et le vendredi matin pour le lotissement des Bornes. »

La séance est levée à 20h45, le 1^{er} juillet 2009.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Guy GUILLE

Christian GIGON.

Vu Mesdames et Messieurs les **Adjoint**s, Mesdames et Messieurs les **Conseillers délégués**,
Mesdames et Messieurs les **Conseillers** :